

Date d'affichage : 04/04/2024

**COMMISSION JURIDIQUE
RÉUNION TELEPHONIQUE DU 04/04/2024**

Présents : MM D. HARY, C. FOURNIER, F. PORET, J. VARLET, H. LANNOY, P. LEMAITRE

Mail de Rumingham en date du 29/03/24 déclarant le forfait général de son équipe seniors évoluant en SD6A : amende 100€

Mail de St Martin lez Tatinghem en date du 29/03/24 déclarant le forfait général de son équipe Féminines à 8 évoluant en D1 : amende 50€.

Journées des 23 au 24/03/2024 :

SD1A-26326745 ST MARTIN LEZ TATINGHEM/CONDETTE. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

SD2D-26329723 Homologué : WIMEREUX AS B 7 – PONT DE BRIQUES 2.

SD3A-26329815 FORT VERT B/SANGATTE. Match arrêté à la 39^{ème} minute de jeu suite à la blessure grave d'un joueur de Fort Vert B, lecture faite des pièces au dossier, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission de Gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD3E-26330175 BOULOGNE ESL B/MARQUISE B. Participation à la rencontre d'un joueur de Boulogne ESL B suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match ferme à compter du 08/04/24. Homologué : BOULOGNE ESL B 0 – MARQUISE B 6 par pénalité. Amende 100€ à Boulogne ESL.

SD4E-26330626 GUINES ES B/CALAIS ENTENTE B. Réserves de Guines B, non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : GUINES ES B 3 – CALAIS ENTENTE B 1. Amende 30€ à Guines ES.

SD5C-26330718 WIMILLE C/CALAIS BALZAC. 3^{ème} forfait de Wimille C, ce qui entraîne son forfait général. Homologué : WIMILLE C 0 – CALAIS BALZAC 3 par forfait. Amende 62€ à Wimille.

SD5B-26330812 MARQUISE C/NORTKERQUE C. 1^{er} forfait de Nortkerque C. Homologué : MARQUISE C 3 – NORTKERQUE C 0 par forfait. Amende 25€ à Nortkerque.

SD5F-26331172 NEUFCHATEL C/CONDETTE C. 1^{er} forfait de Condette C. Homologué : NEUFCHATEL C 3 – CONDETTE C 0 par forfait. Amende 25€ à Condette.

SD5F-26331173 Homologué : ISQUES B 4 - FRENCQ B 0.

SD6D-26331630 DANNES B/WAIL. 1^{er} forfait de Wail. Homologué : DANNES B 3 – WAIL 0 par forfait. Amende 22€ à Wail.

SD7E-26332263 CONCHIL C/CAMIERS B. 1^{er} forfait de Camiers B. Homologué : CONCHIL C 3 – CAMIERS B 0 par forfait. Amende 22€ à Camiers.

SD7E-26332264 BOISJEAN/AUCHY LES HESDIN B. 1^{er} forfait de Auchy les Hesdin B. Homologué : BOISJEAN 3 – AUCHY LES HESDIN B 0 par forfait. Amende 22€ à Auchy les Hesdin.

SENà8A-26825722 HUMBERT B/WIMILLE D. 2^{ème} forfait de Wimille D. Suite au forfait général de son équipe C en SD5C ce qui entraîne le forfait général de Wimille D. Homologué : HUMBERT B 3 – WIMILLE D 0 par forfait. Amende 100€ à Wimille.

FEMà8D1B-27467048 MONTREUIL B/VERTON B. 4^{ème} forfait de Verton B ce qui entraîne son forfait général. Homologué : MONTREUIL B 3 – VERTON B 0 par forfait. Amende 45€ à Verton.

FEMà8D1B-27467049 RENESCURE/WATTEN. 2^{ème} forfait de Watten (mail du club). Homologué : RENESCURE 3 – WATTEN 0 par forfait. Amende minorée 20€ à Watten.

FEMà8D1C-27456030 FORT VERT/COLEMBERT. 1^{er} forfait de Colembert (mail du club). Homologué : FORT VERT 3 – COLEMBERT 0 par forfait. Amende minorée 10€ à Colembert.

FEMà8D1D-27456086 NEUFCHATEL/MAMETZ. 1^{er} forfait de Mametz. Homologué : NEUFCHATEL 3 – MAMETZ 0 par forfait. Amende 15€ à Mametz.

U19D2A-26625682 PAYS DE LA LYS/ETAPLES HV. 1^{er} forfait d'Étaples HV. Homologué : PAYS DE LA LYS 3 – ETAPLES HV 0 par forfait. Amende 15€ à Etaples HV.

U17D1A-26626037 CALAIS RC B/ETAPLES AS B. 3^{ème} forfait de Etaples AS B. Homologué : CALAIS RC 3 – ETAPLES AS B 0 par forfait. Amende minorée 30€ à Etaples AS.

U17D2A-26626691 TOURNEHEM/GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE. Inscription sur la FMI d'un licencié de Tournehem suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 08/04/24. Homologué : TOURNEHEM 0 - GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE 3 par pénalité. Amende 100€ à Tournehem.

U17D2B-26626841 ST MARTIN BOULOGNE/BEZINGHEM VERCHOCQ. Non utilisation de la tablette par le club de St Martin Boulogne (non-synchronisation de la tablette la veille). Homologué : ST MARTIN BOULOGNE 0 – BEZINGHEM VERCHOCQ 4 par pénalité. Amende 80€ à St Martin Boulogne.

U16D1A-26627505 Homologué : BLERIOT 1 – CALAIS RC 2.

U16D2A-26627560 COULOGNE B/LICQUES B. Match arrêté à la 68^{ème} minute de jeu pour blessure grave d'un joueur (intervention des pompiers). La commission donne match à jouer. Dossier transmis à la Commission de Gestion des compétitions pour date à fixer.

U16D2A-26627561 BLENEDECQUES B/BLERIOT B. 1^{er} forfait de Blériot Plage. Homologué : BLENEDECQUES B 3 – BLERIOT PLAGE B 0 par forfait. Amende 15€ à Blériot.

U16D2A-26627562 GROUP.SENINGHEM NIELLES/ST TRICAT. 3^{ème} forfait de St Tricat. Homologué : GROUP.SENINGHEM NIELLES 3 – ST TRICAT 0 par forfait. Amende 35€ à St Tricat.

U15D2B-26628847 ST MARTIN BOULOGNE/ETAPLES AS B. Non utilisation de la tablette par le club de St Martin Boulogne (non-synchronisation). Homologué : ST MARTIN BOULOGNE 0 – ETAPLES AS B 8 par pénalité. Amende 80€ à St Martin Boulogne.

U15à8B-26630386 EQUIHEN PLAGE/MAMETZ. 1^{er} forfait de Mametz. Homologué : EQUIHEN PLAGE 3 – MAMETZ 0 par forfait. Amende 15€ à Mametz.

U15à8B-26630387 SAMER RC B/RINXENT B. 1^{er} forfait de Rinxent B. Homologué : SAMER RC B 3 – RINXENT B 0 par forfait. Amende minorée 10€ à Rinxent.

U13 Nord D3C-27535492 ELINGHEN FERQUES/CALAIS BEAU MARAIS B. 1^{er} forfait de Calais Beau Marais B. Homologué : ELINGHEN FERQUES 3 – CALAIS BEAU MARAIS B 0 par forfait. Amende 12€ à Calais Beau Marais.

U13 Ouest D3C-27537527 LONGFOSSE/ST LEONARD B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Longfossé. Homologué : LONGFOSSE 0 – ST LEONARD C 3 par pénalité. Amende 20€ à Longfossé.

U13 Ouest D4D-27537608 WIMEREUX/LE PORTEL AP-US. Inscription sur la feuille de match d'un licencié de Wimereux AS suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 08/04/24. Homologué : WIMEREUX 0 – LE PORTEL AP-US 3 par pénalité. Amende 100€ à Wimereux AS.

U13 Sud D3C-27537264 BEZINGHEM/RANG DU FLIERS. 1^{er} forfait de Rang du Fliers B. Homologué : BEZINGHEM 3 – RANG DU FLIERS B 0 par forfait. Amende minorée 6€ à Rang du Fliers.

U13 Sud D3C-27537267 CONCHIL/FRUGES B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Conchil. Homologué : CONCHIL 0 – FRUGES B 3 par pénalité. Amende 10€ à Conchil.

FUTSAL U13-27648656 ARQUES FUTSAL/OYE PLAGE FUTSAL. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Arques Futsal. Homologué : ARQUES FUTSAL 0 – OYE PLAGE FUTSAL 3 par pénalité. Amende 10€ à Arques Futsal.

U11 Nord D3D-27597832 WATTEN/MARAIS DE GUINES. 1^{er} forfait de Marais de Guines. Homologué : WATTEN 3 – MARAIS DE GUINES 0 par forfait. Amende 12€ au Marais de Guines.

U11 Ouest D2B-27595908 LE TOUQUET/OUTREAU AS. 1^{er} forfait de le Touquet. Homologué : LE TOUQUET 3 –OUTREAU AS 3 par forfait. Amende 12€ à Le Touquet.

U11 Ouest D3D-27546216 WIMILLE CO B/SAMER. 1^{er} forfait de Samer. Homologué : WIMILLE CO B 3 – SAMER 0 par forfait. Amende 12€ à Samer.

U11 Ouest D3D-27546217 BOURTHES B/EQUIHEN PLAGE. 1^{er} forfait de Equihen Plage. Homologué : BOURTHES B 3 – EQUIHEN PLAGE 0 par forfait. Amende minorée 6€ à Equihen.

U11 Ouest D3E- 27546330 ST LEONARD B/GROUP.TERRE OPALE B. 2^{ème} forfait de Group.Terre d’Opale B. Homologué : ST LEONARD B 3 – GROUP.TERRE OPALE B 0 par forfait. Amende 18€ à Group.Terre d’Opale.

Les présentes décisions sont susceptibles d’appel devant la Commission d’Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire : M. F. PORET